

RCS : SALON DE PROVENCE

Code greffe : 1304

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00235

Numéro SIREN : 881 963 888

Nom ou dénomination : AArts Groupe

Ce dépôt a été enregistré le 15/02/2022 sous le numéro de dépôt 974

AArts Groupe
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 40 Cours Carnot, 13300 SALON DE PROVENCE
881 963 888 RCS SALON DE PROVENCE

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN
DATE DU 01 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt et un,
1^{er} janvier,
A 14 heures,

Les associés de la société AArts Groupe se sont réunis 40 Cours Carnot 13300 SALON DE PROVENCE, sur convocation du Président.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

Monsieur Guillaume RUEGG

Monsieur Emmanuel ALLASIA

Monsieur Jean Daniel TOULOUMDJIAN

Monsieur Cédric PROTIERE

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement

délibérer. Emmanuel ALLASIA préside la séance.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Constatation de l'absence de rémunération de Monsieur Emmanuel ALLASIA au titre de son mandat de Président pour l'exercice 2021 et décision de la rémunération à venir pour l'exercice 2022,
- Constatation de l'absence de rémunération de Monsieur Guillaume RUEGG au titre de son mandat de Directeur Général pour l'exercice 2021 et décision de la rémunération à venir pour l'exercice 2022

- Attribution des pouvoirs.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Assemblée Générale constate qu'aucune rémunération n'a été perçue par Monsieur Emmanuel ALLASIA au titre de son mandat de Président au cours de l'exercice social qui s'étend de la date de constitution de la société au 31 décembre 2021 et décide qu'il ne sera pas rémunéré au titre de son mandat pour l'exercice social du 1er janvier au 31 décembre 2022. Il pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement. Cette décision est approuvée à l'unanimité

DEUXIEME DECISION

L'Assemblée Générale constate qu'aucune rémunération n'a été perçue par Monsieur Guillaume RUEGG au titre de son mandat de Directeur Général au cours de l'exercice social qui s'étend de la date de constitution de la société au 31 décembre 2021 et décide qu'il ne sera pas rémunéré au titre de son mandat pour l'exercice social du 1er janvier au 31 décembre 2022.

Il pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette décision est approuvée à l'unanimité

TROISIEME DECISION

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette décision est approuvée à l'unanimité

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Monsieur Guillaume RUEGG

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Monsieur Emmanuel ALLASIA

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized 'A' and 'L' followed by a vertical stroke.

Monsieur Jean Daniel TOULOUMDJIAN

A handwritten signature in black ink, starting with a large 'J' and 'D' followed by a horizontal stroke.

Monsieur Cédric PROTIERE

A handwritten signature in black ink, featuring a large 'C' and 'P' followed by a horizontal stroke.